ID: 084-258402346-20200128-2020CS14-DE



Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2020 CS 14** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: TRAVAUX AU CHATEAU DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt et le 28 janvier 2020 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 janvier 2020, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-et-onze (71) votants :

- Quarante-et-un (41) membres titulaires présents ;
- Sept (7) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Vingt-trois (23) membres représentés.

Etaient présents:

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jeanine DOUZON, Laurence LE ROY (suppléante), Nadine CURNIER, . Emmanuelle FRIELINGSDORF (suppléante), Catherine ROSSI (suppléante), Danielle BRUN (suppléante).

Messieurs Mickaël CAVALIER, Philippe ROUX, Fernand PEREZ, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Jean-Pierre BOYER, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, José YEVENES, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, Grigori GERMAIN (suppléant), André ROUSSET (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant).

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Cécile REUS à Grigori GERMAIN
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN
Christiane NAJI à Yolande PRIMO
Marie-Claire FEREOUX à Catherine SERRA
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs

Roland PETIET à Pierre PELLEGRIN
Félix BOREL à Jacqueline COMBE
Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT
Christian AUTARD à Mickaël CAVALIER
Michel RUFFINATTI à Claire ARAGONES
Claude BADOC à Alain CAHOUR
Francis FARGE à Gisèle MAGNE
Joël RAYMOND à Fernand PEREZ

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP. 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖪 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armorique, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Envoyé en préfecture le 03/02/2020 Reçu en préfecture le 03/02/2020

Affiché le

ID: 084-258402346-20200128-2020CS14-DE

Pierre BENAS à Pierre FISCHER
Alain SAGE à Valérie DELONNETTE
Gérard MATHERON à Pierrette FRIMAS
Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRIELINGSDORF
Gilles MOYNE à Jacques DECUIGNIERES
Sergio ILOVAISKY CANO à André BERGER
Ludovic BONNET à Jean-Pierre BOYER
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés:

Mesdames Dominique CONCA, Fabienne ELLUL, Léa CHEVALIER

Messieurs Michel-Axel ROUX, Michel GASPARIN, Jean-Marc BLANC, David GEHANT, Julien AUBERT,

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante d'Anne-Marie CHEYREZY), Valérie GUIGON, Stéphanie MARI.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon;

Vu les séances de travail en Bureau syndical le 24 juin 2019 et lors du Comité syndical du 2 juillet 2019 ; Considérant le projet d'évolution du Domaine et du Château de Buoux qui fait l'objet d'une étude de marché et de gestion ;

Considérant les contraintes réglementaires, les contraintes liées au chantier, les urgences à mener sur le site ;

Considérant que le Parc naturel régional du Luberon mène actuellement une étude de marché et de gestion dans le cadre de l'évolution du Domaine et du Château de Buoux ;

Considérant que cette évolution vise l'ouverture du site à d'autres publics et sa mise en tourisme, en plus de l'accueil des scolaires actuels pour faire bénéficier un plus grand nombre des atouts de ce site exceptionnel et pour assurer une meilleure rentabilité financière de l'édifice et de l'équipement dont les frais de gros entretien sont importants, au regard de ses classements Monuments Historiques et Etablissement Recevant du Public ;

Considérant que pour préparer cette évolution et pour faire face aux urgences sur le chantier et sur le site, une tranche de travaux préliminaire est nécessaire. ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la tranche de travaux préliminaire au Château de Buoux évaluée à 1 204 300 € HT afin de préparer l'évolution du site et son ouverture au public et afin de faire face aux urgences, sous réserve de la mobilisation aboutie des aides sollicitées;
- **SOLLICITE** une aide de la Région Sud au taux de 45% pour un montant de 541 935 € et les aides de l'Etat au titre du patrimoine culturel (DRAC) et/ou du FNADT.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions ou pièces spécifiques nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Rrésidente,

Dominique SANTONI